



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de  
**BAUDRIERES**  
71370 Saône et Loire

Séance du 17 décembre 2019

Président : Cédric DAUGE

Secrétaires de séance : Claudette TISSOT – Yves LOMBARD

Présents : Françoise JEANDOT – Francelyne BADOT — Claudette TISSOT – Sandrine AUGÉAT – Yves LOMBARD – Céline BESSONNAT – Jean-Patrick BROUX – Vincent CAILLET – Danielle JOUSSELIN – Michel BADOT – Sylvie SAUNIER

Absent : Pierre Jean MONIER

Absent excusé : Vincent NICOT

Avant d'ouvrir la séance, M Cédric OUDOT du bureau d'études fluides et thermiques présente au Conseil l'étude de la faisabilité « chaufferie bois ».

Cette étude représente un calcul précis d'aide à la décision de la création d'une chaufferie bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur susceptible d'alimenter la Mairie, la salle polyvalente, le gîte communal, le restaurant scolaire, l'école, le logement situé au-dessus de l'école et la Maison Perrusson. Cela représente 439 m<sup>2</sup> de surface à chauffer. Les bâtiments trop éloignés comme la Maison du Temps libre et les locatifs de la route du Moulin sont exclus de cette étude.

La chaufferie idéalement implantée derrière la mairie fera l'objet d'une réflexion au niveau de l'architecture (silo aérien ou enterré)

Cette dépense d'un montant estimé à 300 000 € serait éligible à certaines subventions (50 % sur la chaufferie bois et 60 % sur le réseau de chaleur). Le solde de la dépense serait réparti entre emprunt et auto-financement

Le retour sur investissement estimé à 7 ans est très intéressant. Le projet permettrait de réaliser des économies non négligeables et de se défaire en partie des énergies fossiles remplacées par une énergie biomasse (bois déchiqueté)

M. le Maire propose de revenir sur cette étude après réflexion lors du prochain conseil.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

M. le Maire souhaite ajouter trois points à l'ordre du jour : Avenant à la délibération du régime indemnitaire : périodicité IFSE. Décision modificative sur travaux en régie. Avenant au règlement et tarif cimetièrre. Le conseil accepte.

## **AVENANT À LA DELIBERATION DU 25 OCTOBRE 2016 : PERIODICITE DE VERSEMENT DE L'IFSE**

M. le Maire revient sur la délibération du 25 octobre 2016 concernant la mise en place du régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP (IFSE et CIA) et souhaite, à la demande des agents du service administratif, modifier l'alinéa 7) périodicité de versement de l'IFSE et 8) date d'effet de ladite délibération.

Il propose donc de verser mensuellement aux agents l'IFSE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le Conseil accepte

## **DECISION MODIFICATIVE POUR TRAVAUX EN REGIE**

M. le Maire informe le Conseil que certains travaux réalisés par les agents communaux sur la commune avec achat de matériel peuvent être intégré au FCTVA ; il s'agit de travaux en régie. Pour cela, des écritures d'investissement doivent être émises selon le récapitulatif annuel de ces travaux d'un montant de 3095.12 €. Le compte 722 devant être ventilé, il est nécessaire de prendre une décision modificative car cette somme n'a pas été prévue au budget 2019. Le conseil valide.

## **MODIFICATION REGLEMENT ET TARIF CIMETIERE**

Mme Claudette TISSOT informe le conseil de la nécessité de modifier le règlement de l'Espace Cinéraire, rubrique Jardin du souvenir :

- Paragraphe B : Après accord du Maire ou des Adjoints la dispersion pourra être effectuée par : « un membre de la famille » à remplacer par « un opérateur funéraire »
- Paragraphe C : Supprimer l'existant et remplacer par : « La mairie se charge de faire apposer la plaque nominative avec années de naissance et de décès des personnes dont les cendres sont dispersées. Le tarif de 145 € par plaque sera fixé par délibération du Conseil municipal et sera à la charge de la famille »

Elle ajoute qu'un support de plaques funéraires devra être réalisé et sera à la charge de la commune. De plus, afin de préserver une certaine homogénéité entre chaque plaque, une convention sera signée avec la société de pompes funèbres chargée des travaux.

D'autre part, elle revient sur l'obligation de mettre en place un columbarium répondant aux normes en vigueur. Deux devis ont été demandés pour l'installation d'un bloc de 4 cases.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « ROUTES DE SAONE ET LOIRE »**

M. Yves LOMBARD présente un courrier informant le conseil du passage de la course cycliste internationale par étapes « La route de Saône et Loire » sur le territoire de Baudrières le samedi 20 juin 2020 après-midi. À cet effet, le conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'ASPTT de Chalon Sur Saône pour la soutenir dans cette organisation.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « FANFARE L'ESPERANCE »**

M. le Maire présente au Conseil la demande de subvention exceptionnelle de la Fanfare « L'Espérance ». En effet, malgré l'organisation de plusieurs manifestations, il s'avère que son bilan financier présente un solde négatif.

Afin de soutenir cette association très souvent présente sur la commune, notamment pour les commémorations, le Conseil décide d'allouer la somme de 1000 €, soulignant également que l'Association accueille plusieurs Baudriérois à l'école de musique de Saint Germain du Plain.

## **TAUX 2020 DE LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX ET COLLECTE**

Le taux de redevance pour pollution domestique applicable à toute facture d'eau émise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, reste identique par rapport à celui de 2019 soit 0.27 €/m3.

Le taux de redevance pour modernisation des réseaux de collecte applicable à toute facture émise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020 reste également identique à celui de l'année 2019 soit 0.15 €/m3.

Le Conseil valide les taux proposés.

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe le Conseil :

Maison Perrusson : Avant le début des travaux, la société Equaterre analysera les sols à l'emplacement des nouveaux bâtiments le vendredi 20 décembre 2019.

Afin de proposer gratuitement aux habitants de la commune les meubles restants, un vide maison est prévu le 21 décembre 2019 de 9h à 12h

L'étude de l'aménagement paysager est en cours : dans un premier temps, quelques arbres seront abattus par les employés communaux.

Lotissement le Verger : Le problème d'écoulement des eaux pluviales qui se retrouvent dans la propriété de M VIALLET sera résolu courant 2020 par la déviation des eaux sur le domaine public, rue de Donant. L'installation d'une borne à incendie est nécessaire à l'entrée du lotissement. Les devis sont en cours.

EARL La Poule Coquette : L'installation d'une borne à incendie est nécessaire route de Saint Germain du Plain avec la participation financière du propriétaire.

Présentation du bilan d'activité du SYDESL

Point sur les TIG : la commune accueillera une personne qui effectuera des travaux d'intérêts généraux à partir de janvier sur une période donnée.

Le 29 novembre dernier, Mme Pascaline BOULAY, sous-préfète de Louhans, a rencontré les élus. Trois visites ont été proposées : Maison Perrusson, Etang de la Verne et le GAEC des Buissons

Un logement T3 situé route du Moulin sera disponible en début d'année 2020.

Mme Claudette TISSOT fait un point sur la distribution des colis de Noël dans le cadre du CCAS et informe le Conseil qu'une réception mettant à l'honneur nos deux centenaires M. Raymond BARRAUT et M. Albert PLATRET est organisée le 3 janvier 2020 à 15h30 à la salle polyvalente.

M. Yves LOMBARD informe le Conseil :

Le site Internet de la Commune en construction « baudières.fr » est sur le point d'être mis en ligne fin décembre.

Le bulletin municipal sera distribué fin décembre

La problématique de circulation à Tenarre a été pointée du doigt lors d'une rencontre avec des responsables de la DRI. Des moyens pourront être mis en place en 2020 aux portes d'entrées du hameau afin de réduire la vitesse des automobilistes (Rétrécissement virtuel et marquage au sol).

M. Jean-Patrick BROUX revient sur la visite d'un représentant des Gîtes de France concernant l'aménagement de la Maison Perrusson. L'intervention de ce spécialiste a été riche en conseils sur la future gestion du gîte de groupe.

M. Michel BADOT fait le bilan sur la vente de bois du 11 novembre dernier et fait part au conseil que 50 % des lots proposés ont été vendus.

**Le Maire, Cédric DAUGE**